



Concours

NUMÉRI ART

**CONCOURS
RÉGIONAL
D'ART
NUMÉRIQUE**

POUR LES LAURÉATS :

- Ateliers de création encadrés par un artiste
- Expositions aux festivals ArtRock 2008, NUMÉRIPOP #4...

Dossiers de candidature à renvoyer avant le 07/01/2008

Informations et inscription :

www.numeri-art.net



PROCÉDURE DE SÉLECTION

OBJET

Les Espaces Culture Multimédia (ECM) de Bretagne - Le Fourneau à Brest, La MJC du Grand Cordel à Rennes et la MJC du Plateau à Saint Brieuc - s'associent avec l'association Wild Rose de Saint Brieuc (Festival art Rock, Numéripop,...) pour organiser le premier concours régional d'art numérique intitulé « Numéri-art ».

Celui-ci s'adresse à tout étudiant inscrit en faculté en Bretagne. Le concours vise à valoriser la création d'art numérique par les étudiants bretons.

Les lauréats du concours bénéficient d'un accompagnement méthodologique, technique et artistique pour la production des projets de création d'œuvres numériques.

Les œuvres produites seront présentées au moins une fois dans le Finistère (29), les Côtes d'Armor (22) et l'Ille et Vilaine (35).

CONDITIONS D'ACCÈS

La procédure de sélection est ouverte à tous les candidats inscrits à une faculté de Bretagne sans distinction de sexe ou de nationalité. Les candidats doivent pouvoir justifier de leur statut d'étudiant (scolarité 2007/2008).

Les candidats peuvent déposer des projets individuels ou collectifs. Dans le cas de projet collectif, il ne peut y avoir de professionnel dans l'équipe et la moitié au moins des candidats doit être étudiant.

La participation à la procédure de sélection est gratuite.

DATES ET DÉROULEMENT

Le concours se déroule en quatre temps distincts : la sensibilisation, la sélection des projets, la production des œuvres et leur présentation.

Temps de sensibilisation

Les organisateurs s'appuient sur l'artiste Siegfried Canto pour conduire une journée ou demi-journée de sensibilisation à l'art numérique dans chaque département :

- Le 5 novembre 2007 à Saint Brieuc.
- Courant novembre à Brest et Rennes.

Temps d'inscription

Le concours est ouvert du 5 novembre 2007 au 7 janvier 2008.

Les dossiers au format PDF doivent être envoyés par mail à concours@numeri-art.net.

Les résultats sont annoncés sur le site www.numéri-art.net à partir du 14 janvier 2008.

Temps de production

- Les 22/23 mars au Fourneau à Brest
- Les 26/27 janvier, à La MJC du Grand Cordel à Rennes (dates sous réserve).
- du 12 au 19 avril 2008 et week-end suivants en fonction de l'avancée des projets, à la MJC du Plateau à Saint Brieuc.

Temps de présentation

- 3 au 12 mai, Saint Brieuc, Festival Art Rock.
- Juillet à Brest (date et lieu en cours)
- Septembre à Rennes (date et lieu en cours)
- Novembre, Saint Brieuc, Numeripop.

PRÉSÉLECTION SUR DOSSIER

Chaque dossier de présélection est examiné par les membres du Jury

La liste des candidats présélectionnés sera rendue publique au plus tard le 14 janvier 2008. Tous les candidats seront informé personnellement, par courrier postal et électronique, des résultats de la présélection.

Les candidats doivent envoyer impérativement avant le 7 janvier 2008 le dossier au format PDF qui comporte :

1. Un dossier artistique complet

a) Une documentation artistique

À l'aide de textes, de reproductions photographiques d'œuvres, d'extrait vidéo, d'enregistrements sonores ou musicaux, le candidat présente sa démarche et explique son projet à développer dans le cadre du concours dans une démarche transdisciplinaire ancré dans l'art numérique et intégrant des systèmes d'interactivité.

Projet artistique libre individuel ou collectif, qui peut intégrer du son de la vidéo, de l'image, support numérique ou plastique (œuvres numériques : CD-Rom, DVD-Rom, site web, etc.)

b) Une lettre de motivation

Dans une déclaration d'un feuillet maximum dactylographié le candidat expose ses motivations et la nature de son intérêt à l'égard du concours régional.

2. La fiche d'inscription

dûment remplie, accompagnée des éventuelles copies des titres ou diplômes

3. Un curriculum vitæ détaillé

4. Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport et de la carte d'étudiant

5. Une photographie d'identité (avec le nom noté au dos de celle-ci)

Dans le cas de projet collectif chaque candidat doit transmettre les points 2,3,4, et 5.

SÉLECTION FINALE

Chaque candidat est principalement jugé sur :

- L'originalité, l'ambition et la qualité de sa proposition de création.
- L'évidence de ses intérêts multi ou trans-disciplinaires.
- L'interactivité induite par le projet
- Son intérêt pour l'utilisation de tous les langages artistiques audiovisuels et multimédia (des supports traditionnels à ceux de la création numérique)
- La faisabilité du projet (délai, coût, maîtrise de la technologie à mettre en œuvre
- La présentation du dossier.

ANNONCE DES RÉSULTATS

La liste des dossiers admis (4 au minimum) sera visible sur le site www.numeri-art.net le 14 janvier 2008. Les admissions sont valables pour l'année 2008.

Aucun candidat admis ne peut prétendre différer son intégration, ni se prévaloir de son admission pour une autre année scolaire.

JURY

- Un représentant de l'ECM du Fourneau
- Un représentant de l'ECM du Grand Cordel
- Un représentant de l'ECM de la MJC du Plateau
- Un représentant de Wild rose
- Un représentant de l'école des Beaux Arts de Brest et de Rennes.
- Un artiste associé Siegfried Canto.

JURISPRUDENCE

Chaque candidat peut se présenter au maximum trois fois aux procédures de sélection, sous réserve du statut d'étudiant.

Les lauréats s'engagent sur la durée du projet et signent une convention d'engagement de présence au montage et démontage des expositions, aux inaugurations, promotions, rendez vous de productions et médiation lors des présentations publics.

Les œuvres produites restent la propriété des organisateurs pendant l'année 2008. Sur demande chaque œuvre sera rendu au candidat au cours de l'année suivante. Ne sont pas compris dans les œuvres le matériel loué pour les temps de présentation (ordinateurs, vidéo projecteur, ...).

PRISE EN CHARGE DES FRAIS

L'inscription au concours est gratuite.

Les organisateurs prennent en charge les frais de production et matériel nécessaire à la création des œuvres.

Les organisateurs prennent en charge les frais d'hébergement et de restauration pendant les temps de production et de présentation.

Les organisateurs prennent en charge les frais de présentation des œuvres.

Ne sont pas pris en charge les frais de déplacement.